

# Appel à projets régional

**2025 - 2027**

**Bienvenue à la retraite**

Actions collectives de prévention

**Foire aux questions**

*Septembre 2024*

Au regard des échanges avec les porteurs, voici une foire aux questions qui peut être utile à chacun.

**1. Le format que vous demandez est bien de 4 modules pour un atelier BAR avec une fréquence de 1 module / semaine ?**

Nous sollicitons effectivement 4 modules avec 1 séance par module. Pour la fréquence des séances, nous vous laissons le soin d'envisager le format qui vous semble le mieux convenir pour assurer la présence des participants à chaque atelier (nous serons vigilants à ce que cet espacement reste rationnel).

**2. Imposez-vous un nombre d'heures pour chaque module (exemple : 2 heures) ?**

Une séance devant s'effectuer sur une demi-journée, un minimum de 2 heures et un maxi de trois semblent pertinents.

**3. Est-ce qu'il y a un nombre minimum d'ateliers à déployer pour pouvoir candidater ? Nous avons bien noté la dimension multi-départementale.**

Nous n'avons pas défini de minimum. Néanmoins, pour une question organisationnelle, les candidatures avec un nombre conséquents d'ateliers seront sûrement examinées avec plus d'attention.

**4. L'AAP est-il bien valable pour une convention de 3 ans ?**

Oui tout à fait

**5. Existe-t-il un budget maximal pour un atelier BAR ?**

Nous n'avons pas défini de budget maximal. Au regard du nombre d'ateliers que nous souhaitons déployer, nous serons bien entendu attentifs à un budget qui reste très raisonnable.

**6. Le co-financement est-il obligatoire ?**

Le co-financement est vivement encouragé.

**7. Existe-t-il des supports pré établis pour les ateliers ?**

Oui, nous pourrons vous les fournir si vous êtes sélectionnés. Vous pourrez vous en inspirer pour établir vos séances.

**Le rôle de la coordination intégrera-t-il aussi d'établir les questionnaires d'évaluation T0 et T1 dans webreport et également d'enregistrer les actions sur le portail des partenaires de l'action social (PPAS) ?**

Ces deux missions pourront être confiées à chaque porteur. Une inscription de chacun sur les deux portails pourra être faite.

Elles n'incomberont pas de ce fait au coordonnateur.

### **8. Le coordonnateur sera -t-il chargé de l'envoi des emailings ?**

Les envois d'emailing se feront systématiquement de la Carsat BFC. En revanche, la préparation de ceux-ci (précisions des communes cibles pour l'emailing et les informations nécessaires à l'envoi) incombera au coordonnateur.

Pour le coordonnateur, il revient au candidat d'apprécier l'organisation la plus efficace et d'établir les couts correspondants.